



RAPPORT DU TRESORIER 2013

Pour cette deuxième année de l'Olympiade je rappelle que notre comité fonctionne essentiellement avec des financements de la Fédération de judo (pour environ 60%), et avec des subventions de nos partenaires, publics ou privés.

En plus des subventions habituelles de financement des activités sportives, nous avons continué à développer ou amplifier 2 projets importants : l'action 100 ceintures noires et le projet handiversion. Ces projets très lourds en démarches et formalités administratives permettent cependant d'obtenir des subventions supplémentaires et de promouvoir ainsi des actions importantes pour notre discipline.

De plus nous avons pu ainsi obtenir un certain nombre d'autres financements publics et privés en particulier pour ces actions.

Tous ces éléments ont permis de maintenir un niveau fonctionnel de subventions en 2013.

Malgré ces éléments positifs, nous avons évidemment continué à surveiller très attentivement le déroulement des compétitions dont le coût reste élevé étant donné l'absence de dojo départemental, ce qui implique des transports répétés des tatamis. Les distances importantes de déplacements dus à la géographie de notre département induisent également des frais conséquents.

Il est à noter que la mutualisation des compétitions avec la Meuse a été annulée par décision du nouveau comité de ce département, ce qui repose le problème de la recherche des gymnases pour nos manifestations.

Les frais postaux ont également diminué car maintenant la plupart des clubs ont une adresse e-mail, et de plus notre partenaire le Crédit Lyonnais prend en charge une partie des courriers volumineux.

Nous avons également cette année participé, voire remboursé totalement les frais d'inscription aux formations et programmé les frais de participation à la tenue des arbitres.

En final nous terminons donc l'année 2013 avec un bénéfice de 2.931,05 € ce qui permet d'augmenter notre fond associatif, de continuer à capitaliser pour pérenniser notre poste de secrétaire dont le financement partiel s'est terminé en 2011 (engagement pris vis-à-vis du Conseil Régional), et de prévoir le remplacement des tatamis et du matériel détériorés par les multiples déplacements et manipulations (4 tableaux électroniques). De plus nous prévoyons des dotations de 150 tatamis en dépôts dans plusieurs secteurs du département.



Je rappelle aussi que notre fonds associatif est un élément important pour nous permettre de fonctionner : les subventions publiques étant généralement versées dans le quatrième trimestre de l'année civile, voire le 30 décembre ; il faut actuellement l'équivalent de 9 mois d'autonomie pour fonctionner sans être à découvert en banque, ce qui entraînerait alors des frais d'emprunt ou d'agios.

D'autre part nous vous présentons le budget prévisionnel révisé pour 2014. Il est à noter que les révisions du prévisionnel de 2014 ne peuvent être que limitées étant donné la totale incertitude qui persiste à ce jour sur le montant des subventions publiques qui nous seront attribuées, certains dossiers de demandes de subventions étant encore soit en cours, soit à faire.

Je terminerai en remerciant nos différents partenaires : le Conseil général, le Conseil régional, la DDCS, le Shin Ghi Tai Lorrain, les transports Quil et le Crédit Lyonnais, ainsi que Daniel Reitin qui nous réalise l'établissement des feuilles de paie, et Robert Chaigneau qui est toujours disponible pour m'aider dans l'utilisation du logiciel fédéral de comptabilité qui est assez complexe.

Je vous remercie de votre attention.

Jean-Luc Contet-Audonneau